

Mariage avec un visa etudiant d un pays etranger

Par Lilit, le 22/07/2014 à 01:20

Bonjour,

Je suis une etudiante de nationalité française, et je reside en france tandis que mon compagnon reside en Allemagne grace au visa etudiant d'une durée de 1 ans qu'il a obtenu en Armenie. Cependant face a une relation a distance durant 4 ans nous souhaitons nous marier en France. Est ce possible? Un retour au pays d origine de mon compagnon (c est a dire en Armenie) est ce obligatoire? Quelles sont les demarches a entreprendre? Merci d'avance.

Par domat, le 22/07/2014 à 10:13

bjr,

même en situation irrégulière un étranger peut se marier en france mais le maire peut demander au procureur d'effectuer une enquête afin de vérifier que ce n'est pas un mariage pour obtenir un titre de séjour.

mais le mariage ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour.

vous pouvez consulter ce site:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml

cdt